

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 13 SEPTEMBRE 1850.

No. 104.

Reponses de M. Chiniquy aux questions du comité de la Chambre d'Assemblée sur l'Intemperance.

1re. Question.—Conservez-vous cette année les mêmes opinions que l'an dernier sur les lois concernant le commerce des boissons fortes?

Réponse.—Je suis loin d'avoir modifié mes idées sur cette grave question, cette année. Au contraire, plus j'étudie la loi qui régle les auberges, plus j'examine les résultats, et plus je suis prêt à proclamer et à prouver devant le pays, que c'est une des lois les plus immorales qu'on puisse inventer. Cette loi inique a causé l'abîme où sont tombées et disparaissent nos plus belles familles. Cette loi a traîné dans la fange nos plus beaux noms, elle a préparé et consommé la ruine de nos fortunes les plus solides—elle a jeté nus, sur le pavé, des milliers de petits enfants à qui elle a arraché la dernière bouchée de pain laissée par les ancêtres; elle a brisé le cœur d'une innombrable multitude de mères et d'épouses. Et, à côté de tous ces maux, cette loi détestable et immorale n'a jamais fait un bien réel à qui que ce soit.

Cette loi était faite, dit-on, pour protéger le voyageur... Mais, au lieu de le protéger, elle le dévalisait après lui avoir ôté sa raison, en mille et mille circonstances elle lui a arraché la vie.

Cette loi, au lieu de protéger le voyageur, n'a été qu'un piège tendu pour le tromper; elle n'a été qu'un écueil où il faisait naufrage. Cette loi, faite en apparence pour protéger le voyageur, n'a été, en réalité, qu'un serpent caché sous l'herbe qui couvrait les routes de victimes tombées sous l'empire de son dévorant et mortel poison.

En plus de cela, elle a protégé le voyageur! Est-ce en lui donnant du vin mêlé de copeuse, ou du rum imprégné de jus de tabac uni à l'eau forte? Car rien n'est plus facile que de prouver qu'une immense quantité de nos boissons les plus vantées et les plus en usage dans nos auberges, sont les plus renommées, ne sont qu'un affreux mélange de compositions chimiques, uniquement préparés à nous ravir le juste prix de nos sueurs, à nous démoraliser, à nous ôter la santé et la vie, en flattant notre palais.

Il y a un fait bien constaté dans l'histoire de nos auberges, c'est que pas moins de 4 voyageurs par semaine, en sortent ivres, pour aller trouver la mort à quelques pas, soit en se gelant ou en se noyant, soit en tombant étouffés par les boissons dont ils se sont abreuvés!!

Eh bien, supposons que ces auberges n'eussent jamais eu la fatale permission de débiter des boissons fortes, et qu'elles se fussent contentées d'offrir de bonne viande, d'excellent pain, du thé, du café etc., quel mal réel, je vous le demande, aurait-il pu en résulter au voyageur?

Pense-t-on qu'un seul, en dix ans, aurait perdu sa fortune, sa santé ou sa vie pour n'y avoir pas trouvé de boissons fortes?

Encore une fois, aucun mal réel n'en serait résulté; tandis que la loi qui existe a fait perdre la vie à pas moins de 2000 personnes en Canada subitement, depuis dix ans!

Que ceux qui veulent maintenir le vieux système des auberges, mettent la main sur leur conscience et qu'ils s'exagèrent tant qu'il le voudront le bien que la boisson fait au vo-

yageur sur la route; ce bien peut-il être comparé au mal qu'elle nous fait?... Depuis seulement six mois, les journaux du Canada n'ont pas constaté moins de 60 morts causées directement par la boisson!... A côté de ces 60 cadavres mettez donc le bien que les auberges nous ont fait! A côté de ces 60 familles plongées dans la plus amère douleur, à côté de ces enfants qui pleurent leur père, de ces épouses qui n'ont plus de soutien sur la terre, de ces pères, de ces mères éplorées dont les enfants viennent d'être tués par votre licence, osez-vous parler des bons résultats obtenus par le délit des boissons fortes? Non—c'est impossible.

Le procès de cette loi inique est fait. D'un bout du pays à l'autre, il n'y a qu'une pensée, qu'un désir: c'est que les auberges cessent de débiter des boissons enivrantes... Or, si on donne encore des licences pour en détailler, que l'homme qui aura le triste courage de faire le commerce de cette eau de feu, réponde à l'avenir des maux qu'elle produira, qu'il soit condamné à éteindre lui-même l'incendie qu'il aura allumé, et à relever les ruines qu'il aura faites.

Le peuple du Bas-Canada ne veut plus avoir sous ses yeux le hideux et dégradant spectacle d'un homme ivre, il ne veut plus avoir à nourrir les enfants, la femme de l'ivrogne.

Puisque c'est l'ambiguisme seul qui profite du commerce des boissons fortes, lui seul doit répondre des maux qu'elles causent.

2de Question.—Avez-vous étudié la loi du Wisconsin qui regarde les auberges?

Réponse.—J'ai non seulement étudié cette loi, mais j'en suis un des plus grands admirateurs. En attendant que les lois du Canada prohibent les diaboliques industries du distillateur de boissons enivrantes, ou lui imposent des conditions telles que ça équivaille à une entière prohibition, rien n'est plus juste que de faire supporter aux vendeurs de boissons enivrantes une partie des maux qu'elles font à la société. En vérité, il y a assez longtemps que Messieurs les distillateurs et les aubergistes s'engraissent des sueurs, des larmes et du sang de leurs semblables. Jusqu'à présent, l'argent du pauvre ouvrier est allé tomber dans leurs comptoirs, tandis que ses enfants privés de pain devenaient à charge à la société.

La femme privée de nourriture, pressait vain sur son sein desséché celui à qui elle venait de donner la vie... Les voisins, les amis étaient obligés de venir à leurs secours, tandis que l'aubergiste tenait l'époux et le père enchaîné à son comptoir, jusqu'à ce qu'il lui eût ravi son dernier sol. Il n'en sera pas ainsi, à l'avenir: la société tout entière arrachera de sa maison ce cruel empoisonneur public, qu'on appelle distillateur ou aubergiste; elle le traînera dans la demeure de ses victimes, elle lui montrera ces enfants nus et tremblants de froid, elle lui fera voir cette femme râlant sous le poids des plus indicibles douleurs et sur le point de mourir de faim, la société alors dira à ce cruel trafiquant de boisson: "Malheur-tu! voilà ton ouvrage: c'est ton art détestable, c'est ta distillerie, c'est ton auberge qui a ôté le pain de ses enfants. Tu as tendu les filets sous les pas de l'ivrogne; c'est lorsque tu l'as vu sur le point de tomber, au lieu de lui tendre la main, pour l'empêcher de périr!—tu l'as poussé vers l'abîme, il y a perdu l'honneur et la vie.—Ces enfants n'ont

plus de Père, cette femme n'a plus d'époux pour prendre soin d'eux;—Et c'est toi qui leur a ôté... tu ne peux plus rendre le père à ces enfants—tu ne peux plus redonner à cette femme l'époux que tu lui as ravi;—mais au moins, tu partageras avec eux, ton pain—tu les vêtiras;—c'est le moindre mal que la société puisse te faire."—En vérité, dans mon humble opinion, jamais loi plus sage n'a été passée par des hommes.

3me Question.—Avez-vous étudié l'action des lois relatives au commerce des boissons fortes, aux Etats-Unis?

Réponse.—J'ai étudié avec autant de soin que possible les lois de quelques-uns des Etats-Unis à ce sujet. Je vois avec bonheur que dans plusieurs on a essayé avec succès l'action de la Législature pour diminuer la cause d'un vice qui grandissait tellement, depuis un demi-siècle surtout, que si on ne lui eût pas opposé, dans ces derniers tems, quelques barrières, il eût fini par dominer les peuples du Nord, et les changer en un troupeau de bêtes immondes et stupides... Mais ces lois ne me paraissent encore qu'un premier pas pour arrêter le mal. La seule loi qui me paraît parfaite et équitable sur cette question, serait la complète prohibition du commerce des boissons enivrantes distillées, excepté dans les cas rares où la médecine l'exige et alors l'apothicaire serait le seul dépôt de ce poison, qui ne pourrait être livré que sur un certificat du médecin... Mais je sais que l'opinion publique, surtout dans le Haut-Canada, n'est pas encore préparée à une semblable loi. En attendant, la loi du Wisconsin, qui rend le vendeur de boisson responsable du mal qu'elle fait, me paraît une des plus sages et une des plus propres à arrêter les maux de l'intemperance.

(La fin au prochain numéro.)

FRANCE.

Le Président de la République Française.

Le président de la république française a été personnellement en butte à une espèce de complot formé à Besançon (les rapports télégraphiques disent erronément Brestin). Le Moniteur du soir, de Paris, raconte ainsi cette étrange équipée de quelques radicaux de Suisse affiliés de l'armée socialiste:

"Ainsi que nous l'avons dit, Louis-Napoléon est arrivé à Besançon plus tôt qu'il n'y était attendu. Il est monté à cheval à l'entrée de la ville, où il se trouvait à sept heures, et il s'est rendu à l'hôtel de la Préfecture accompagné par les acclamations passionnées d'une foule immense et salué de toutes les fenêtres par les témoignages d'un profond attachement à sa personne.

"La grande masse de la population besançonnaise est excellente; elle est animée des meilleurs sentiments. Mais il se mêle à cette population un élément qui lui est étranger, et qui se compose d'environ cinq mille Suisses, employés dans les fabriques d'horlogerie.

"Ces cinq mille Suisses sont autant de recrues pour l'armée socialiste. Ils forment une population flottante très hostile et très dangereuse. Il paraît certain qu'ils s'étaient concertés pour faire une manifestation violente en

l'honneur du socialisme, lors du passage à Besançon du président de la République.

"D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, ces misérables étaient même disposés à franchir toutes les limites et à se porter aux dormiroirs. En effet, ils se proposaient d'attaquer, sinon à la vie, du moins à la liberté du président de la République. Cette sorte de complot devait être exécuté au bal qui se donnait à la Halle, et dont il a été parlé dans la dépêche télégraphique, datée de Besançon, que nous avons publiée.

"Nos lecteurs ont appris, par cette dépêche, qu'avant de se rendre au bal du Théâtre, le président de la République est allé faire une visite au bal de la Halle. C'est sur la demande expresse que lui ont faite les autorités supérieures de la ville d'y assister, que cette visite avait été décidée. Au moment où il allait quitter l'hôtel de la préfecture, l'un des commissaires de police de la ville de Besançon a demandé à le voir, et lui a dit: *Mon devoir et mon honneur m'obligent à vous prier de ne point aller au bal; il y a un complot contre votre personne!* Louis-Napoléon a répondu avec calme: *Je m'en rapporte à la sympathie des habitants, et j'y vais.*

"Mais à peine Louis-Napoléon était-il parvenu au milieu de la salle de bal, que le complot dénoncé par le commissaire de police s'est révélé de lui-même. Le président de la République a été immédiatement enveloppé par une foule compacte, qui le pressait de toutes parts, et une douzaine d'individus se faisaient remarquer par l'ardeur avec laquelle ils poussaient au désordre.

"Ce n'est qu'après une lutte opiniâtre que Louis-Napoléon a été dégagé du cercle d'étrangers dont il paraissait être entouré. Les gendarmes qui assistaient au bal pour y maintenir l'ordre ont été obligés d'employer les plus grands efforts pour écarter la foule, et M. le général de Castellane s'est même vu forcé de mettre l'épée à la main.

"Au sortir du bal de la Halle, Louis-Napoléon s'est rendu au bal du Théâtre, où il a reçu l'accueil le plus cordial et le plus enthousiaste, et qui se faisait remarquer entre tous les bals offerts jusqu'ici au chef de l'Etat, par son éclat et son animation. Un incident sans importance s'y est passé, mais sans y produire la moindre émotion. Un individu, qui portait une cravate rouge, a crié: *Vive la République rouge!* Il a été immédiatement arrêté."

Le Pouvoir ajoute: "Quelques arrestations furent faites sur les lieux, à l'aide des invités même du bal, et de vives et sympathiques acclamations vengèrent le Président et l'honneur de la ville de cette inconcevable agression.

"Une enquête a été immédiatement ouverte par le parquet, et il est à espérer que la justice pourra découvrir à quel mot d'ordre ont obéi ces Ankiström de la démagogie."

On lit dans la Patrie: "Le Président a paru aussi au bal de la Halle. Les meneurs de la démagogie et la population d'un faubourg de Besançon, composée en grande partie de Suisses qui s'occupent exclusivement, comme à Genève, de travaux d'horlogerie, et qui professent les opinions les plus extrêmes, s'y étaient donné rendez-vous.

Des bruits de complot et d'attentat contre la vie du Président avaient circulé; un commissaire de police, tout effaré, s'était même

lancé au devant du Président, en lui disant ce qui faisait l'objet de toutes les conversations. Le prince, avec ce calme et cette résolution que nous lui connaissons tous, s'est contenté de sourire de l'avis, et en disant qu'il ne pouvait pas croire qu'il y eût des gens prêts à l'assassiner; qu'au surplus la Providence pouvait disposer de lui quand il lui plairait; et il a franchi le seuil de la porte du bal.

"Là il s'est trouvé, ainsi que sa suite, pressé par la foule au point que l'un de ses aides-de-camp, M. le colonel de Béville, a été, nous assure-t-on, contusionné, et que M. le général de brigade Vesco, commandant par intérim la subdivision de Besançon, a eu son pantalon déchiré. A la sortie, le même fait s'est renouvelé, et littéralement, le Président et sa suite ont toutes les peines à se frayer le passage.

Je dois ajouter que les cris de: *Vive la République!* et même de: *Vive la république démocratique et sociale!* ont été proférés de la manière la plus hostile par un groupe d'individus à la mine sinistre, presque tous étrangers à Besançon. Neuf d'entre eux ont été arrêtés par les gendarmes et les commissaires de police Descors, qui, lui seul et sans être appuyé, a mis résolument la main sur six d'entre eux, l'un après l'autre."

[A Lyon, un banquet splendide a été offert au président. On a rapporté diversément le discours par lequel il a répondu en cette occasion au maire de la ville; le voici dans toute son intégrité: il servira à corriger les inexactitudes qui se sont glissées à cet égard dans les feuilles anglaises d'où nous avons extrait les nouvelles publiées dans notre dernier numéro. Ce discours nous semble d'ailleurs important en ce qu'il caractérise la politique suivie par Louis-Napoléon.]

MONSIEUR LE MAIRE.

"Que la ville de Lyon, dont vous êtes le digne interprète, reçoive l'expression sincère de ma reconnaissance pour l'accueil sympathique qu'elle m'a fait. Mais, croyez-le bien, je ne suis pas venu dans ces contrées en l'Empereur, mon oncle, a laissé de si profondes traces, afin de recueillir seulement des ovations et passer des revues. Le but de mon voyage est, par ma présence, d'encourager les bons, de ramener les esprits égarés, de juger par moi-même des sentiments et des besoins du pays. La tâche que j'ai à accomplir exige votre concours, et pour que ce concours me soit complètement acquis, je dois vous dire avec franchise ce que je suis et ce que je veux. Je suis non pas le représentant d'un parti, mais le représentant de deux grands manifestations nationales qui, en 1804 comme en 1848, ont voulu sauver par l'ordre les grands principes de la révolution française. (Applaudissements.) Fier donc de mon origine et de mon drapeau, je leur resterai fidèle; je serai tout entier au pays, quelque chose qu'il exige de moi, *abnégation ou persévérance.* (Applaudissements prolongés.)

"Des bruits de coups d'Etat sont peut-être venus jusqu'à vous, Messieurs; mais vous n'y avez pas ajouté foi, je vous en remercie. Les surprises et les usurpations peuvent être le rêve des partis sans appuis dans la nation; mais l'élu de 6 millions de suffrages exécute les volontés du peuple; il ne les trahit pas. (Triple salve d'applaudissements.) Le patri-

FEUILLETON.

LE CALENDRIER

DE LA

MANSARDE.

MAI.

(Suite.)

Nous arrivons ainsi à une petite cour où l'on a jeté les fragments de quelques tasses brisées. Françoise aperçoit une soucoupe presque entière et à ornements colorés, dont elle s'empare; ce sera pour elle un souvenir de la visite qu'elle vient de faire; elle aura désormais, dans son ménage, un éclatant! On de cette porcelaine de Sévres, qui ne se fabrique que pour les rois! Je ne veux pas la décevoir en lui disant que les produits de la manufacture se vendent à tout le monde, que sa soucoupe, avant d'être écornée, ressemblait à celles des boutiques à douze sous! Pourquoi détruire les illusions de cette humble existence? Faut-il donc briser sur la haie toutes les fleurs qui embellissent nos chemins? Le plus souvent les choses ne sont rien par elles-mêmes; l'idée que nous y attachons leur donne du prix; rectifier les innocentes erreurs pour tout ramener à une réalité inutile, c'est imiter le savant qui ne veut voir dans une plante que les éléments chimiques dont elle se compose.

En quittant la manufacture, les deux sœurs, qui se sont emparées de moi avec la liberté des bons cœurs, m'invitent à partager la collation qu'elles ont apportée. Je m'excuse d'abord; mais leur insistance a tant de bonhomie que je crains de les offenser par un refus trop prolongé, et que je cède avec quelque embarras.

Il faut seulement chercher un lieu favorable. Je leur fais gravir le coteau où nous trouvons une pelouse émaillée de marguerites et ombragée par quelques noyers.

Madeleine ne se possède point de joie; toute sa vie elle a rêvé un dîner sur l'herbe, et, en aidant sa sœur à retirer du cabas les provisions, elle me raconte toutes les parties de campagne projetées et remises. Françoise, au contraire, a été élevée à Montmorency, et, avant de rester orpheline, elle est plusieurs fois retournée chez sa nourrice. Ce qui a pour sa sœur l'attrait de la nouveauté a pour elle le charme du souvenir. Elle raconte les vendanges auxquelles ses parents l'ont conduite; les promenades sur l'âne de la mère Lurct, qu'on ne pouvait faire aller à droite qu'en la poussant à gauche; la cacillette des cerises et les navigations sur le lac dans la barque du traiteur!

Ces souvenirs ont toute la grâce et toute la fraîcheur de l'enfance. Françoise se rappelle moins ce qu'elle a vu que ce qu'elle a senti. Pendant qu'elle raconte, le couvert a été mis; nous nous asseyons au pied d'un arbre. Devant nous serpente la vallée de Sévres, dont les maisons étagées s'appuient aux jardins et

aux carrières du coteau; de l'autre côté s'étend le parc de Saint-Cloud, avec ses magnifiques ombrages entrecoupés de prairies; au-dessus s'ouvre le ciel comme un océan immense, dans lequel navigent les nuées! Je regarde cette belle nature, et j'écoute ces bonnes vieilles filles; j'admire et je m'intéresse; le temps passe doucement sans que je m'en aperçoive.

Enfin le soleil baisse; il faut songer au retour. Pendant que Madeleine et Françoise enlèvent le couvert, je descends à la manufacture pour savoir l'heure.

La fête est encore plus animée; l'orchestre fait retentir ses éclats de trombone sous les acclamations; je m'oublie quelques instants à regarder; mais j'ai promis aux deux sœurs de les reconduire à la station de Bellevue; le convoi ne peut tarder; je me hâte de remonter le sentier qui mène aux noyers.

Près d'arriver, j'entends des voix de l'autre côté de la haie; c'est Madeleine et Françoise qui parlent à une pauvre fille dont les vêtements sont brûlés, les mains noires et le visage enveloppé de linges sanglants. Je comprends que c'est une des jeunes ouvrières employées à la fabrique de poudre fulminante établie plus haut sur les bruyères. Une explosion a eu lieu quelques jours auparavant; la mère et la sœur aînée de la jeune fille ont péri; elle-même, qui a échappé par miracle, se trouve aujourd'hui sans ressource et incapable de travail. Elle raconte tout cela avec l'espèce de langueur résignée de ceux qui ont toujours souffert. Les deux sœurs sont émus; je les

vois se consulter tout bas; puis Françoise tira d'une petite bourse de flosselle trente sous qui lui restent, et elle les donne à la pauvre fille.

Je presse le pas pour faire le tour de la haie, mais, près d'en atteindre le but, je rencontre les deux vieilles filles qui me crient qu'elles ne prennent plus le chemin de fer, qu'elles s'en retournent à pied.

Je comprends alors que l'argent destiné au voyage a été donné à la mendicante.

Le bien a, comme le mal, sa contagion: je cours à la jeune fille blessée; je lui remets aussi le prix de ma place, et je reviens vers Françoise et Madeleine, à qui je déclare que nous ferons route ensemble.

Je viens de les reconduire jusque chez elles, et je les ai laissées enivrées de leur journée dont le souvenir leur rendra longtemps heureuses.

Ce matin, je plaignais ces destinées obscures et sans plaisirs; maintenant je comprends que Dieu a mis des compensations à toutes les épreuves. La rareté des distractions donne à la moindre joie une saveur inconnue; la jouissance est seulement dans ce que l'on sent, et les hommes blasés ne sentent plus; la satiété a ôté à leur âme l'appétit, tandis que la privation nous conserve ce premier des dons humains, la faculté du bonheur!

Ah! voilà ce que je voudrais persuader à tous, aux riches pour qu'ils n'abusent point, aux pauvres pour qu'ils aient patience.

Si la joie est le plus rare des biens, c'est que la modération est la plus rare des vertus.

Madeleine et Françoise! pauvres vieilles filles déshéritées de tout, sauf de courage, de résignation et de bon-cœur, priez pour les désespérés qui s'abandonnent eux-mêmes, pour les malheureux qui haïssent et envient, pour les insensibles qui jouissent et n'ont point de pitié!

JUN.

7 juin.—Quatre heures du matin. Je ne m'attends pas d'entendre, lorsque je me réveille, les oiseaux chanter si joyeusement autour de ma fenêtre; il faut habiter comme eux et moi le dernier étage pour savoir jusqu'à quel point le matin est gai sous les toits! C'est là que le soleil envoie ses premiers rayons, que la brise arrive avec la senteur des jardins et des bois, la qu'un papillon égaré s'aventure par-dessus les fleurs de la mansarde, et que les refrains de l'ouvrière diligente saluent le lever du jour. Les étages inférieurs sont encore plongés dans le sommeil, le silence et l'ombre, qu'ici règnent déjà le travail, la lumière et les chants!

Quelle vie antérieure de moi! voilà l'hirondelle qui revient de provision, le bec plein d'insectes pour ses petits; les moineaux secouent leurs ailes humides de rosée en se poursuivant dans les rayons du soleil; mes voisines entourent leurs fenêtres, et leurs frais visages saluent l'aurore! Héure charmante de réveil! tout se reprend à la sensation et au mouvement, et la première leur frappe la création comme la baguette magique frappait le palais de la Belle au bois dormant, et la fait subitement